

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 5 août 2019, le règlement suivant :

Règlement 1111-19 approuvant une contribution pour le projet de construction d'un chalet pour le Club de ski de fond de New Richmond inc. et pour ce faire décréter un emprunt au montant de 51 368 \$, remboursable en 10 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 octobre 2019. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 24^e jour d'octobre 2019

Céline LeBlanc
Greffière